Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce placement collectif. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce placement collectif et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Vescore Global Equity Multi Factor

ISIN LU0708117154 catégorie de parts B monnaie CHF

un compartiment de Vontobel Fund II

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment géré de manière active vise une croissance du capital sur le long terme et un rendement supérieur à celui de son indice de référence

- Le compartiment investit directement ou indirectement dans des actions et des titres de participation assimilables de sociétés du monde entier.
- Le compartiment tire profit des facteurs systématiques valeur, qualité, momentum, taille, liquidité et risque pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Les pondérations du portefeuille sont définies sur la base d'un processus de placement systématique et rigoureux.
- Cette construction de portefeuille repose sur l'hypothèse qu'aucune méthode indicielle n'est valable dans toutes les situations de marché. Cette approche permet aux investisseurs de tirer parti de propriétés de diversification attrayantes.
- La stratégie d'investissement vise à stabiliser la performance du portefeuille au moyen d'un style de placement dynamique.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de placement et à des fins de couverture.

- L'indice de référence du compartiment est: MSCI World Net Total Return.
- La monnaie de cette catégorie N'EST PAS couverte contre la monnaie principale du compartiment. L'investisseur supporte de ce fait pleinement le risque de change.
- Le gérant de portefeuille peut, selon sa libre appréciation, réaliser des investissements dans le respect des restrictions de placement définies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- Les commissions pour l'achat et la vente de valeurs mobilières sont supportées par le compartiment. Elles s'ajoutent aux commissions indiquées à la section «Frais» et réduisent le rendement du compartiment.
- Les parts du compartiment peuvent être restituées chaque jour ouvrable, à l'exception des jours fériés au Luxembourg ou lorsqu'un nombre important des Bourses et marchés du compartiment sont fermés.
- Recommandation: Ce compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur argent dans un délai de cinq ans.

Profil de risque et de rendement

 ◀ Risque plus faible
 Risque plus élevé

 Rendement potentiellement plus faible
 Rendement potentiellement plus élevé

 1
 2
 3
 4
 5
 6
 7

L'indicateur ci-dessus ne quantifie pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- La gestion du fonds comprend des risques opérationnels, en particulier lors d'opérations de placement, de garde ou autres opérations administratives, qui peuvent être confiées à des tiers. Le fonds peut essuyer des pertes considérables en cas de défaillance, résultant par exemple d'une erreur humaine, d'une panne de système ou d'un événement externe tel qu'une catastrophe naturelle.
- L'utilisation de dérivés peut entraîner des risques de contrepartie correspondants ainsi qu'un effet de levier en règle générale.
- Le fonds peut subir d'importantes pertes si un émetteur ou une contrepartie ne satisfait pas à ses obligations ou si sa solvabilité se dégrade.
- Cette catégorie est libellée dans une monnaie autre que celle du compartiment. L'investisseur est ainsi pleinement exposé au risque de change lorsqu'il investit dans le compartiment.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS À LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission d'émission	5,00%
Commission de rachat	0,30%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit des capitaux investis par l'investisseur

FRAIS À LA CHARGE DE LA FORTUNE DU PLACEMENT COLLECTIF SUR UNE ANNÉE

Frais courants	1,07 %

FRAIS À LA CHARGE DE LA FORTUNE DU PLACEMENT COLLECTIF DANS DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Commission de performance:

aucune

Les «frais ponctuels» indiqués sont des valeurs maximales. Elles peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier. Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 31/12/2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

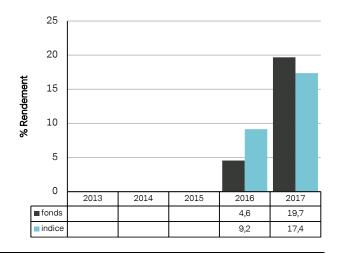
 Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations concernant les frais sont présentées à la section «Fees and expenses» du prospectus de vente, disponible à l'adresse www.vescore.com.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les «frais ponctuels» ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Pour le calcul de la performance annuelle de la catégorie de parts, tous les frais et commissions ont été déduits à l'exception des «frais ponctuels».
- Le compartiment a été lancé en 2011. Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2015.
- La performance passée est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (CHF).
- Le compartiment ne réplique pas son indice de référence.



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus de vente, les rapports semestriel et annuel actuels, les prix des parts du fonds ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais à l'adresse www.vescore.com.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que l'identité

- des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et seront fournis gratuitement en version papier sur simple demande
- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Tout détenteur de parts peut demander l'échange de la totalité ou d'une partie de ses parts conformément au chapitre « Exchange of Shares » du prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.